Travailler en sécurité avec le taille-haies (Module HS) – Recyclage

REFERENCE: SEC114
Formateur: LEON KREMER s.à r.l.

4.0 Heures

Description

Après avoir suivi la formation de base, les utilisateurs de taille-haies motorisés doivent suivre une formation de recyclage tous les 10 ans

Objectifs

Après avoir suivi la formation de base, les utilisateurs de taille-haies motorisés doivent suivre une formation de recyclage tous les 10 ans

Public cible

Utilisateurs de taille-haies motorisés

Contenu

Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°16 de l'Association d'Assurance Accident (www.aaa.lu)

L'évaluation théorique et pratique se réalise en continu lors de la formation pratique (documentée par écrit). Le participant devra obtenir 70 % des points.

Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques

Indications

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

Avant le début de la formation, les stagiaires doivent **disposer d'un certificat de formation antérieure ayant moins de 10 ans**.

Des équipements de protection individuelle adaptés à la formation pratique devront être fournis par les participants

A l'issue de la formation, un certificat sera remis à chaque participant.

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance d'Accident.